

OBJET : Avenant au marché 23045
Le Maire de Sannois, Président du C.C.A.S.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R 123-21 et R 123-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L 2194-1,

Vu la délibération n°2023/41 du 17 octobre 2023 donnant délégation de pouvoirs et de signature au Maire – Président du C.C.A.S,

Vu la décision n° 2023/14 du 06 novembre 2023 relative au marché initial,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché public n°23045 afin de remplacer l'indice de la révision des prix,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°1 suivant :

Décision n°	Attributaire	Objet
2024/21	SASU AD3 69571 DARDILLY	Prestation de blanchissage du linge et autres produits textiles pour les crèches de la ville de Sannois L'avenant n°1 a pour objet de remplacer l'indice de révision des prix. En effet celui-ci étant arrêté.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre des délégations de pouvoirs que le Conseil D'Administration du C.C.A.S m'a conféré par sa délibération du 17 octobre 2023

Sannois, le 29 novembre 2024

Bernard JAMET

Maire de Sannois
Président du CCAS



Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
A.R. du 05/11/24.....
Affichée le
La Vice- Présidente,

Nathalie CAPBLANC